

**TERMES DE REFERENCE**

**EVALUATION FINALE DE PROJET**

**APPEL D’OFFRE**

**Emploi & Handicap phase 2**

**Sénégal, Bénin, Maroc, Tunisie**

01/07/2021 au 30/06/2024

Référence : DA-DAKA-00555

***Février 2024***

1. **Informations générales**

## . Sur Humanité & Inclusion

HI est une organisation de solidarité internationale, non gouvernementale, indépendante et impartiale. Elle intervient dans les s**ituations de pauvreté et d’exclusion,** de conflits et de catastrophes, **aux côtés des personnes handicapées** et des populations vulnérables. Elle **agit et témoigne, pour répondre** aux besoins essentiels afin d’**améliorer les conditions de vie** et promouvoir le respect de la dignité et des droits fondamentaux des personnes handicapées.

Les valeurs de HI sous-tendent l’action de tout le réseau HI. Il s’agit d’**Humanité**, d’**Inclusion**, d’**Engagement** et d’**Intégrité**.

HI intervient dans 60 pays auprès de 2.552.100 bénéficiaires en 2022 répartis dans les différents secteurs d’intervention. Parmi ces secteurs, il y a l’Insertion Economique.

## 1.2. Sur Humanité & Inclusion dans le pays/région

Faisant suite à une première phase de mise en œuvre (2017-2020), le projet Emploi & Handicap 2 (EH2) intervient dans le champ de l’insertion économique. Il est mis en œuvre dans quatre pays (Bénin, Maroc, Sénégal et Tunisie), et est financé par l’Agence Française de Développement (AFD) à 50% répartis dans trois programmes : le programme Afrique Cap Ouest (Sénégal), le programme SAHA (Bénin) et le programme Maghreb (Tunisie et Maroc). Chaque programme s’investit dans le développement de l’emploi des personnes handicapées et des personnes vulnérables. Cette mission spécifique et inhérentes à l’ODD 8[[1]](#footnote-2) s’articule autour l’accès à l’emploi salarié, la promotion de l’auto-emploi et de l’entrepreneuriat. Ainsi, à côté du projet EH2, chaque mission déploie des activités complémentaires mises en œuvre par le biais de projets ou d’assistance technique en vue d’avoir un impact plus significatif dans l’accès à des emplois décents et durables pour les personnes handicapées.

1. **Contexte de l’évaluation**

**2.1 Présentation du projet**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du projet**  | Vers un accès à l’emploi décent, salarié ou indépendant, pour les personnes Handicapées – Emploi et Handicap Phase 2 (Emploi et Handicap phase 2) |
| **Dates de mise en œuvre** | 01/07/2021 au 30/06/2024 |
| **Localisation/Zones d’intervention** | Au **Bénin** : Département de l’Atlantique et du littoral, communes de Cotonou, Abomey-Calavi et Ouidah.Au **Maroc** : Région de Rabat Salé Kenitra.Au **Sénégal** : Régions de Dakar et Thiès, Département de Ziguinchor.En **Tunisie** : Gouvernorat de Bizerte. |
| **Partenaires opérationnels** | **Partenaire principal du projet**: RSE & PED, **Partenaires opérationnels** mobilisés par HI dans les différents pays: Les OSC Fédération des Associations de Personnes Handicapées du Bénin (FAPHB) et Société Inclusive (**Bénin**).Les OSC Casa LAHNINA et Heure Joyeuse (**Maroc**).Les OSC Handicap.sn et Sama Entreprise (**Sénégal**) Les OSC Association Création et Créativité pour le Développement de l’Embauche (CCDE) et Organisation Tunisienne de Défense des Droits des Personnes Handicapées (**Tunisie**).**Partenaires opérationnels** mobilisées par RSE & PED dans les différents pays: RSE Bénin, RSE Maroc, ONG Green Sénégal et OSC CDCMIR en Tunisie**Tous pays** * + Services déconcentrés de l’Emploi, de la formation professionnelle, de l’Action Sociale.
	+ Organisations et réseaux de personnes handicapées.
	+ Associations impliquées dans l’insertion professionnelle.
	+ Entreprises et réseaux d’entreprises.
 |
| **Groupes Cibles** | * + Personnes handicapées bénéficiaires.
	+ Structures/services publics de formation, d’accompagnement et d’insertion professionnelle.
	+ Services sociaux.
	+ OSC locales.
	+ Entreprises et réseaux d’entreprise.
	+ Services Financiers Décentralisés (SFD) et faitière de SFD.
	+ Partenaires sociaux (Syndicats et réseaux de dialogue social).
	+ Autorités publiques et Elus locaux.
 |
| Objectifs du projet  | * + **Objectif général** : Améliorer l'accès à l'emploi salarié et à l’emploi indépendant décents des femmes et hommes handicapés grâce à des dispositifs d’accompagnement coordonnés, un environnement plus inclusif et un cadre institutionnel facilitateur.
	+ **OS 1 : Renforcer les synergies des acteurs publics, privés et de la société civile pour améliorer l'accès à l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.**
	+ **OS 2 : Renforcer les capacités de plaidoyer des acteurs associatifs et privés pour promouvoir des politiques de l’emploi plus inclusives.**
 |
| Résultats attendus et indicateurs | * + ***OS1 Résultat 1****: Les OSC et les acteurs de l’emploi se coordonnent au sein de dispositifs territoriaux pour opérationnaliser la politique publique de l’emploi et accompagner les femmes et les hommes handicapés.*
	+ ***OS1 Résultat 2*** *: Les acteurs privés adoptent des pratiques plus inclusives et créent un environnement favorisant l’accès à l’emploi et la création d’entreprise des personnes handicapées.*
	+ ***OS2 Résultat 3****: Les OSC/Organisations de Personnes Handicapées intègrent les cadres de concertation régionaux et/ou nationaux avec les acteurs de l’emploi pour impulser la promotion de l’emploi décent et inclusif au sein des politiques publiques, notamment pour les femmes et les hommes handicapés.*
	+ ***OS2 – Résultat 4*** *: Les acteurs des 4 pays renforcent leurs pratiques grâce à des dispositifs favorisant le partage d’expertises en lien avec les politiques de l'emploi.*
 |

**2.2 Justification de l’évaluation**

L’évaluation externe du projet Emploi et Handicap phase 2 est un des livrables attendus de la mise œuvre.

Elle s’inscrit dans un double enjeu de redevabilité vis-à-vis du bailleur et des bénéficiaires mais aussi à des fins d’apprentissage. L’évaluation externe permettra ainsi d’apprécier les effets des interventions chez les bénéficiaires, la pérennité des actions implémentées et l’efficacité de la stratégie de mise œuvre au regard du niveau d’atteindre des résultats attendus.

Les résultats de cette évaluation seront donc destinés au partenaire financier l’AFD, à HI et ses partenaires. Ils pourront également être partagés avec les autres bailleurs ayant contribués au financement du projet dans les différents pays.

De plus, la stratégie mise en place pose les bases d’un changement des pratiques ; ce changement est à consolider à travers un ancrage institutionnel gage de pérennité. L’évaluation devra proposer des pistes de réflexions et des recommandations visant rendre effectif cet ancrage institutionnel.

Le rapport d’évaluation externe du projet permettra à HI et à ses partenaires d’analyser les résultats et recommandations afin de se projeter vers d’autres enjeux liés à l’insertion des personnes handicapées. Ces résultats et recommandations seront également utilisés comme intrants dans les réflexions autour d’une possible phase 3 du projet.

1. **Objectifs de l’évaluation**
	1. **Objectifs et attentes générales de l’évaluation**

L’objectif général de l’évaluation est de mesurer les niveaux d’atteinte des résultats planifiés ainsi que les évolutions enregistrées, en considérant les Bénéfices, la Gestion et les Acteurs.

**3.2 Objectifs spécifiques**

**Objectif Spécifique 1** : Evaluer la qualité des BENEFICES du projet à travers les critères Changements et Pertinence.

**Objectif Spécifique 2** : Evaluer la qualité de la collaboration avec les ACTEURS à travers les critères Partenariat et Redevabilité aux populations.

**Objectif spécifique 3** : Evaluer la qualité de la GESTION du projet à travers le critère Efficacité .

**Objectif spécifique 4** : Proposer des recommandations qui pourraient aiguiller l’ONG et le bailleur dans le cadre d’une réflexion concernant une phase 3 en accordant une attention sur les améliorations à apporter, d’après les bénéficiaires directs (selon le genre, l’âge et le handicap) et les partenaires au regard des résultats atteints.

**3.3 Critères d’évaluation et questions évaluatives**

Ci-dessous des questions d’évaluation, à titre indicatif et non exhaustive.

1. **Evaluation des Bénéfices**

# Critère Changements

# Autonomisation

* + - Quels sont les effets du projet au niveau des bénéficiaires en termes d'insertion professionnelle et au niveau des acteurs en termes de pratiques inclusives.

# Continuité

* + - Le projet a-t-il mis en place des mécanismes pour renforcer les capacités des acteurs et appuyer la pérennisation des dispositifs pluri acteurs?

# Effet

* + - Sur la base des résultats atteints, quelles sont les défis nouveaux à relever pour assurer une prise en charge complète des demandeurs d’emploi handicapés, des entrepreneurs handicapées et des travailleurs handicapés par les services publics habiletés et les OSC partenaires dans les différents pays ?
		- De quelle manière les activités de plaidoyer soutenues par le projet ont permis de faire progresser les politiques et les moyens dédiés pour favoriser l'inclusion des personnes handicapées ?

# Critère Pertinence

# Contexte

* + - Le projet a-t-il su s’adapter aux réalités spécifiques des différents pays et aux chocs exogènes (Covid, guerre Russo-Ukrainienne, inflation mondiale) ?

# Besoins

* + - Le projet répond-t-il aux besoins spécifiques des personnes handicapées en rapport avec leur insertion économique et sociale ?
		- La dimension RSE a-t-il permis d’améliorer le dialogue entre OSC et entreprises sur l’inclusion des travailleurs handicapés au sein des entreprises ?
1. **Evaluation de la Gestion**

# Critère Efficacité

# Résultat

* + - Les différentes activités et les calendriers de mise en œuvre ont-ils permis d’atteindre les objectifs du projet ?
1. **Evaluation des ACTEURS**

# Critère Partenariat

# Collaboration

* + - Quelles sont les synergies qui ont été mises en place dans le cadre du projet afin d’assurer la cohérence, la complémentarité et la continuité des interventions, en particulier avec les prestataires de services financiers (Service financier décentralisé/Institution de microfinance, mécanismes publics de financement) ? Une analyse poussée des engagements et actions prises les SFD/IMF et les mécanismes publics de financement est attendue.
		- Quelles appréciations faites-vous de l’apport de RSE & PED et ses partenaires pays dans la mise en œuvre du projet ?

# Implication

* + - Les partenaires opérationnels sont-ils régulièrement informés et sont-ils activement impliqués dans les processus de prise de décision argumentés et transparents concernant les orientations, la planification, la mise en œuvre et l’atteinte des objectifs du projet ?

# Critère Redevabilité aux populations

# Participation

* + - Comment le projet a-t-il favorisé la participation des communautés impactées et populations cibles lors de sa mise en œuvre ?
1. **Méthodologie de l’évaluation et organisation de la mission**

**4.1 Méthode de collecte**

L’évaluation finale du projet couvrira les 4 pays d’intervention du projet. Ce choix sera confirmé par l’évaluateur et le coordinateur du projet en fonction du budget disponible.

Le contrat de prestation de services couvrira l’ensemble des frais relatifs aux dépenses exécutées par le (a) consultant (e) : déplacement, communication, hébergement, restauration et honoraires.

Le focus de l’évaluation devra être porté sur les aspects qualitatifs. La méthodologie proposée devra ainsi prendre compte une revue documentaire qui sera menée de manière rigoureuse par le consultant. A cet effet, un ensemble de documents sera mis à sa disposition :

* + - Documents de projets (narratif et financier, cadre logique, programmes d’activités, évaluation de la phase 1 du projet…).
		- Productions du projet (guides, capsules vidéo, fiches techniques, rapport Tranche 1 et comptes rendus d’activités…).
		- Auto-évaluation à mi-parcours réalisées.
		- Bases de données de suivi des actions etc.

L’évaluateur proposera une méthodologie et des outils inclusifs de collecte des données.

**4.2 Acteurs impliqués dans l’évaluation**

L’évaluation sera coordonnée par le spécialiste, coordinateur du projet, basée à Dakar, Sénégal. Dans chaque pays, les groupes cibles à rencontrer seront : les jeunes et adultes en situation de handicap, bénéficiaires de l’action, les acteurs de l’orientation, de la formation professionnelle et de l’emploi, aux niveaux opérationnels et institutionnels, les acteurs sociaux, aux niveaux opérationnels et institutionnels, les dispositif de financement et les prestataires, les associations partenaires (Organisation des Personnes Handicapées (OPH) et OSC), les entreprises, des syndicats, les Systèmes financiers décentralisés, les équipes pays de HI et leurs partenaires opérationnels, RSE & PED, partenaire principal du projet et ses partenaires pays, si disponibles, les représentants du bailleur dans le pays.

Les rôles des différentes parties prenantes se présente comme suit :

* + - Le commanditaire produit les lignes directrices de l’évaluation, s’assure du bon déroulement de l’évaluation conformément au calendrier de réalisation. Il veille au paiement des coûts liés à la prestation dans les délais et s’occupe de l’organisation des différents moments d’échange (préparation et restitutions).
		- Le comité de pilotage de l’évaluation est l’instance de supervision du processus d’évaluation. A cet effet, il sera sollicité dans les phases clés du processus : la validation des termes de référence, la relecture et la validation des rapports provisoires et définitifs. A côté du spécialiste, coordinateur du pays, la composition du Copil se présente comme suit :
			* Les chefs de projet HI : ils fourniront de la documentation (Rapports et comptes rendus d’activités, schéma multi acteurs…) et faciliteront les contacts entre l’évaluateur et les acteurs ciblés. Ils veilleront sur la conformité des données recueillies et des conclusions présentées dans le rapport provisoire en fonction de la réalité de la mise en œuvre dans les différents pays concernés.
			* Le Directeur de RSE et PED facilitera les contacts avec les partenaires opérationnels de RSE et PED dans les quatre pays et la vérification des données au regard de la mise en œuvre du projet.
			* La MEAL du programme ACO accompagne le cadrage et la mise en œuvre de l’évaluation dans le respect des standards édictées par la politique qualité des projets (PQP) de HI.
			* Le chargé de conformité du programme ACO veille sur la conformité du processus au regard des directives de HI en la matière et sur le respect scrupuleux des différentes politiques de protections de HI.
			* De manière optionnelle et en fonction des besoins, le copil peut faire appel à d’autres compétences présentes à HI pour appuyer le processus d’évaluation : Global spécialiste, O2, TUM ACO etc.
			* Les groupes cibles listé ci-dessus seront principalement sollicités dans la collecte des données par l’évaluateur.

Une communication permanente sera établie entre le comité de pilotage et l’évaluateur. A cet effet, trois réunions sont prévues : 1 au démarrage de la mission, 1 après les enquêtes terrains et 1 pour présenter le rapport provisoire. Entre ces différents moments, des échanges téléphoniques, par mail ou sur la plateforme Teams permettront de maintenir le contact avec l’évaluateur.

**4.3 Organisation de la mission**

Sous la supervision du spécialiste, coordinateur du projet multi-pays, le/la consultant(e) mettra en œuvre les tâches suivantes dans le respect des politiques, normes et procédures de HI et de l’AFD, et de la planification globale du projet :

* + - Revue documentaire :
			* Prendre connaissance de la documentation du projet (Documents de projet, rapport bailleurs, rapport auto-évaluation à mi-parcours…) et des autres documents de référence collectés par l’équipe de projet.
			* Prendre connaissance de la documentation de HI, de l’AFD, des pays concernés et des autres acteurs nationaux et internationaux du domaine.
		- Ajuster, au besoin, la méthodologie, les outils et le calendrier de réalisation de l’évaluation à la suite de la réunion de cadrage avec le commanditaire.
			* Élaborer et proposer des guides d’entretiens/questionnaires évaluatifs sur la base des questions indicatives d’évaluation proposées dans les Termes de référence. La validation des outils de collecte de données se fera en lien avec le spécialiste, les chefs de projets pays et la MEAL du programme ACO de HI.
		- Prendre part à la première restitution des données au Comité de Pilotage.
		- Rédiger le rapport préliminaire d’analyse des données selon un plan validé avec l’équipe de projet.
		- Faciliter l’atelier de restitution et validation des données avec les équipes de projet.
		- Finaliser et transmettre au commanditaire le rapport final intégrant les observations formulées lors de l’atelier de restitution.

Le/La consultant-e pourra bénéficier tout au long du mandat des facilités des bureaux de HI dans les pays d’intervention.

Toutefois, l'organisation des déplacements dans les différents pays et des rencontres avec les acteurs incombe au Consultant. Il pourra être épauler par HI notamment sur la mise en relation avec les acteurs et la prise de rendez-vous.

1. **Principes et valeurs**

**5.1. Politique de Protection et de lutte contre la corruption**

L’évaluation sera conduite dans le respect des règles éthiques d’Humanité & Inclusion (HI) et de ses politiques de protection ci-dessous.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| [Code de conduite](https://www.hi.org/sn_uploads/document/Code-de-conduite-_-Integrite--Prevention-des-abus-et-Protection-des-personnes.pdf) | [Protection des bénéficiaires contre l’exploitation, les abus et le harcèlement sexuels](https://www.hi.org/sn_uploads/document/PI03---PEAHS---Politique-Institutionnelle.pdf) | [Politique de protection de l’enfance](https://www.hi.org/sn_uploads/document/PI-02---PPE---Politique-de-protection-de-l-enfance.pdf) | [Politique de lutte contre la fraude et la corruption](https://www.hi.org/sn_uploads/document/PI04_PI_politique-lutte-contre-fraude-corruption_1.pdf) |

*Maintenir enfoncé le bouton ctrl + clique gauche pour ouvrir les liens.*

L’évaluateur respectera la confidentialité et n’utilisera ni à son avantage, ni à celui d’autres personnes, les données et informations recueillies dans le cadre de sa mission.

**5.2. Mesures éthiques\***

Dans le cadre de chaque évaluation, HI s’engage à faire respecter certaines mesures éthiques. La prise en compte de ces mesures dans l’offre technique est impérative :

* **Respecter la dignité des personnes cibles** : l’offre technique présentera les mesures adoptées en vue de préserver la dignité des personnes handicapées bénéficiaires du projet en particulier et la réalisation de la mission dans le respect mutuel des valeurs et croyances de chacun.
* **Garantir la sécurité des participants, des partenaires et des équipes :** l’offre technique doit expliciter les mesures de mitigation des risques.
* **Assurer une approche centrée sur la personne / la communauté :** l’offre technique doit proposer des méthodes adaptées aux besoins du public visé (par exemple outils adaptés en cas de public analphabète / langage des signes / matériel adaptés aux enfants…).
* **Obtenir le consentement libre et éclairé des participants :** l’offre technique doit expliciter comment l’évaluateur recueillera le consentement et/ou l’assentiment libre et éclairé de ses interlocuteurs.
* **Assurer la sécurité des données personnelles et sensibles tout au long de l’activité** : l’offre technique devra proposer des mesures pour la protection des données personnelles.

\**Ces mesures pourront être adaptées à l’issue du rapport de démarrage.*

**5.3. Participation des acteurs et populations**

Les acteurs et les populations, bénéficiaires indirectes du projet, seront mobilisés dans l’évaluation. Une démarche participative et inclusive sera ainsi mise en place afin d’impliquer les différentes parties prenantes. A cet effet, le concours des équipes HI et des OSC partenaires opérationnelles facilitera la mobilisation des acteurs et populations. Les consultations des acteurs et des populations se fera à l’aide d’outils spécifiques tels que les guides d’entretiens et les questionnaires.

**5.4. Autres**

HI mettra à la disposition du (de la) consultant (e) un état des lieux sur la sécurité dans les différents pays. Les recommandations sécuritaires fournies par HI devront être scrupuleusement respectées par le/la consultant-e.

Le/La consultant-e est responsable de sa propre sécurité. Il (elle) veillera ainsi à contracter sa propre police d’assurance.

1. **Livrables attendus et calendrier proposé**

**6.1. Livrables**

Les livrables attendus de l’évaluation sont :

* Un rapport de démarrage de 5 à 10 pages, affinant/précisant la méthodologie proposée pour répondre aux questions évaluatives et intégrant un plan d’actions. Ce plan de démarrage devra être validé par le CoPil.
* Un support de restitution de 5 à 10 pages, présentant les premiers résultats, conclusions et recommandations, devant être présenté au CoPil.
* Un rapport final d’environ 20 à 30 pages maximum et les annexes suivantes : les différents outils de collectes utilisés (questionnaires, guides d’entretien…) le rapport de démarrage et un support Powerpoint de présentation des résultats de l’évaluation.
* Une synthèse de 4 pages du rapport d’évaluation.

**6.3. Dates et calendrier indicatif de l’évaluation**

L’évaluation est prévue sur une période de 5 mois à compter du lancement de l’appel d’offre (février 2024) au dépôt du rapport final (juin 2024). Les différentes phases de l’évaluation et leur durée sont précisées dans le tableau suivant.

|  |  |
| --- | --- |
| Activités  | **Calendrier de réalisation de l'évaluation**  |
| **janv-24** | **févr-24** | **mars-24** | **avr-24** | **mai-24** | **juin-24** |
| S1 | S2 | S3 | S4 | S1 | S2 | S3 | S4 | S1 | S2 | S3 | S4 | S1 | S2 | S3 | S4 | S1 | S2 | S3 | S4 | S5 | S1 | S2 | S3 | S4 |
| Lancement Appel d’offres pour recrutement du consultant |   |   |   |  | 1 |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Clôture réception des offres |   |   |   |   |   |   |   | 29 |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Sélection du consultant |   |   |   |   |   |   |   |   |   | 15 |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Contractualisation consultant |   |   |   |   |   |   |   |  |   |   | 21 |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Briefing de cadrage, ajustement calendrier et transmission documentation  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   | 22 |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Rapport de démarrage  |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |   |   | 5 |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Lancement et réalisation de la collecte  |   |   |   |   |   |   |   |   |  |   |  |   |   | 11 |   |   |   | 11 |   |   |   |   |   |   |   |
| Remise du rapport provisoire |   |   |   |   |   |   |   |   |  |   |   |   |   |   |   |  |   |   | 24 |   |   |   |   |   |   |
| Relecture et partage retours HI au consultant |   |   |   |   |   |   |   |   |  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   | 7 |   |   |   |
| Validation du rapport final  |   |   |   |   |   |   |   |   |  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   | 17 |   |
| Diffusion et Publication dans HI Librairie |   |   |   |   |   |   |   |   |  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   | 30 |

1. **Moyens**
	1. **Expertise recherchée du ou des consultant-es**

Peuvent postuler à la présente prestation toute personne physique ou morale (bureau d’étude ou consultant indépendant) répondant au profil recherché. Elle/il devra ainsi :

* + - Avoir une bonne connaissance des systèmes et dispositifs mis en place pour favoriser l’emploi des jeunes.
		- Avoir une connaissance de ces dispositifs dans au moins deux pays parmi ceux concernés par le projet est une plus-value.
		- Avoir une solide expérience dans l’évaluation des projets de développement.
		- Avoir des notions de base sur le handicap, sur les problématiques spécifiques liées au handicap et la RSE est une plus-value.
		- Avoir une expérience professionnelle comprise entre 5 à 10 années dans le champ du développement dont 3 ans dans le champ de l’insertion économique.
		- Être titulaire d’un diplôme universitaire de niveau Master ou équivalent.
		- Avoir une maitrise du français à l’oral comme à l’écrit.
		- Avoir de très bonnes capacités communicationnelles et rédactionnelles.
	1. **Budget alloué à l’évaluation**

Le/La consultant-e sera payé (e) uniquement sur la base du montant défini et accordé dans son contrat avec HI. Aucun autre frais ne sera payé au consultant outre ceux consentis sur la base de son offre financière qui aura été négociée et validée. Le/La consultant-e ne pourra pas bénéficier des avantages des salariés de HI (transport, indemnité de repas, accès informatique, badge ou clé d’entrée, matériel…).

Le paiement de sa prestation sera réalisé en plusieurs tranches à savoir :

* 30% à la signature du contrat.
* 30% après la validation de la note de cadrage (incluant les outils de collecte de données).
* 40% après la validation du rapport final.

**7.3. Ressources disponibles mises à disposition de l’équipe d’évaluation**

HI mettra à la dispositiondu/de la consultant-e les documents du projet (narratifs techniques et financiers, cadre logique, les programmes d’activités), le rapport intermédiaire bailleur, des comptes rendus et rapports d’activités, des rapports d’auto-évaluation à mi-parcours etc.

1. **Soumission des offres**

Les documents relatifs à l’appel d’offres et toute correspondance échangée entre le soumissionnaire et Humanité & Inclusion (HI) doivent être écrits en français. La soumission doit comporter une offre technique (en français) et une offre financière (en Euros).

L'évaluateur est responsable de présenter dans son offre technique et financière les méthodologies et outils d'évaluation dans un « plan de travail d’évaluation ». La proposition doit être en adéquation avec les normes professionnelles et les critères internationaux et sera validée par le commanditaire avant d'être appliquée par l’évaluateur.

L’offre technique contiendra les éléments suivants :

* + Lettre de soumission signée.
	+ Les preuves d’enregistrement du cabinet ou consultant (NINEA, SIRET ou autres documents).
	+ La copie CNI ou passeport du consultant.
	+ Présentation du soumissionnaire (CV à jour) et document légal d’enregistrement.
	+ Organisation et méthodologie de mise en œuvre de l’évaluation (matrice des questions évaluatives).
	+ Explication des risques et des hypothèses ayant une incidence sur l'exécution de l’évaluation.
	+ Aperçu de l'approche proposée pour la mise en œuvre de l’évaluation.
	+ Liste des activités proposées considérées comme nécessaires pour atteindre les objectifs de l’évaluation.
	+ Calendrier, chronologie et durée des activités proposées.
	+ Les Conditions Générales d’Achat dûment remplies et signées
	+ Les Bonnes Pratiques Commerciales dûment remplies et signées
	+ La Déclaration d’intégrité AFD dûment remplie et signée

L’offre financière (en euros) contiendra les éléments suivants :

* + - Le budget doit être détaillé en faisant apparaitre :
	+ Les honoraires : tous les honoraires doivent comprendre : la rémunération effective de l’expert, par jour de travail.
	+ Les déplacements par voie aérienne entre pays, les frais d’hébergement selon les standards HI, visa si besoin.
	+ Les frais de communication et de reproduction.
	+ La marge, qui couvre les frais généraux du prestataire, et les structures de soutien si besoin.

Les offres doivent être envoyées par mail avec la référence « Evaluation finale Projet Emploi et Handicap phase 2» au plus tard le 08 mars 2024 à 12h00 (GMT) à l’adresse électronique suivante : cotation.hi@senegal.hi.org

Les offres reçues après la date et/ou l’heure indiquées ne seront pas traitées.

1. *Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous* [↑](#footnote-ref-2)